

Du vingt trois juin deux mil vingt trois, convocation adressée individuellement à chacun de ses membres pour la séance de ce conseil qui aura lieu à la mairie le trente juin deux mil vingt trois.
Le Maire,

COMMUNE DE COURTENAY
CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2023

Le trente juin deux mil vingt trois à dix-huit heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Courtenay légalement convoqués se sont réunis au lieu habituel de leur séance sous la présidence de Stéphane LEFEVRE, Maire.

Conseillers présents : Florian ALMA, Georges RINCHET, Adjoint, Priscille GUEYFFIER Franck SICAUD, Cécile BORDET, Bernard DUBOST, Raphaël CANNAUD, Daniel DUBOIS.

Conseillers absents excusés : Séverine BARBUT (Pouvoir à Georges RINCHET), Céline BASCOL, Christophe RUIZ (Pouvoir à Bernard DUBOST), Monique GIROUD (Pouvoir à Franck SICAUD), Marie-Ange ANTONELLI (Pouvoir à Stéphane LEFEVRE), Marie-Louise DUCARROZ

NOMINATION DU SECRETAIRE DE SEANCE ET APPROBATION DU COMPTE
RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 JUIN 2023

Monsieur Raphaël CANNAUD a été nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Maire ouvre la séance. Il demande si des observations sont à formuler sur ce compte-rendu du Conseil Municipal du 09 Juin 2023. Les conseillers n'ayant pas d'observations à formuler, le compte-rendu est approuvé par les conseillers présents.

Monsieur le Maire demande l'approbation des Conseillers Municipaux pour l'ajout de deux points à l'ordre du jour de cette séance : la création d'un poste d'Adjoint Technique Territorial à temps complet et le renouvellement du parc informatique de l'école.

NOUVELLES ELECTIONS SENATORIALES 2023 – DESIGNATION DES
DELEGUES ET DES SUPPLEANTS DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire expose aux Conseillers Municipaux que la Préfecture de l'Isère a transmis une requête en annulation des opérations électorales du 09 Juin 2023 à Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Grenoble en date du 19 Juin 2023. En effet, une liste de 3 délégués et 3 suppléants a présenté sa candidature en vue des élections sénatoriales du 24 Septembre 2023. Cependant, cette liste composée de 6 candidats avec 4 hommes et 2 femmes, n'a pas respecté la parité en ce sens que dans les communes de 1000 habitants et plus, chaque liste de candidats est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Il est donc nécessaire de procéder à une nouvelle désignation de 3 délégués et 3 suppléants pour les élections sénatoriales.

Une seule liste intitulée « La continuité a du sens » s'est présentée proposant 3 délégués et 3 suppléants.

LISTE LA CONTINUTE A DU SENS

TITULAIRES

LEFEVRE Stéphane
BARBUT Séverine
ALMA Florian

SUPPLEANTS
BASCOL Céline
RINCHET Georges
GIROUD Monique

Le Conseil Municipal désigne, à 13 bulletins POUR la liste, des délégués et suppléants du Conseil Municipal suivants aux Elections Sénatoriales 2023 :

LISTE LA CONTINUE A DU SENS

TITULAIRES
LEFEVRE Stéphane
BARBUT Séverine
ALMA Florian
SUPPLEANTS
BASCOL Céline
RINCHET Georges
GIROUD Monique

DECISIONS MODIFICATIVES – BUDGET PRINCIPAL 2023

Suite à la vente du terrain communal cadastré AE 108 d'une superficie de 21 925 m² située au lieudit « Les Mollies et Bois Bertaux » à la famille GENIN, Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que, dès lors qu'un bien communal est vendu, il est nécessaire de procéder à sa sortie de l'état de l'actif de la commune. Ainsi, des écritures doivent être comptabilisées en opérations d'ordre budgétaires afin de régulariser cette vente et mettre à jour l'état de l'actif de la commune.

Le Conseil Municipal accepte les opérations d'ordre budgétaires à comptabiliser afin de sortir le terrain communal AE 108 vendu à la famille GENIN, de l'état de l'actif de la commune.

RECENSEMENT DE LA POPULATION 2024

Monsieur le Maire informe les Conseillers Municipaux que la Commune doit réaliser en 2024 le recensement des habitants du Jeudi 18 Janvier au Samedi 17 Février 2024.

Il signale que, pour préparer cette enquête de recensement 2024, il est nécessaire de procéder à la désignation d'un coordonnateur communal qui sera responsable de la préparation, puis de la réalisation de la collecte du recensement de la population.

Il précise qu'il s'est inscrit en tant que coordonnateur communal mais que sa nomination peut être changé si cela est nécessaire.

Lors du dernier recensement de la population, trois agents recenseurs avaient été nommés pour réaliser ce recensement.

Trois agents recenseurs seront donc recrutés pour réaliser le recensement de la population 2024.

EMPLACEMENT DE TAXI

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune dispose d'un emplacement de taxi matérialisé sur la Place du Plâtre au Broquet et attribué à la SARL Taxis les Balmes Dauphinoises. Il signale que la SARL Taxis les Balmes Dauphinoises a signé un contrat de location gérance avec la Société KOURTA Taxi depuis le 01^{er} Février 2023.

Il est donc nécessaire d'attribuer cet emplacement de taxi à la Société KOURTA Taxi.

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, d'attribuer l'emplacement de taxi matérialisé sur la commune à la Société KOURTA Taxi.

CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL

Monsieur le Maire rappelle aux Conseillers Municipaux la signature du contrat à durée déterminée avec Monsieur Stéphane JACQUIOT, agent embauché pour palier à l'absence de Monsieur Jean-Pierre DE BELVAL, en congé maladie de longue durée. Le contrat d'engagement à durée déterminée arrivant à échéance, et compte tenu de la charge de travail des agents techniques, il est nécessaire de procéder à la création d'un emploi d'Adjoint Technique Territorial pour une durée hebdomadaire de 35 heures, en application des lois et règlements de la fonction publique territoriale régissant le statut particulier du présent emploi.

Le Conseil Municipal,

- Vu la loi n°83-634 du 13 Juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- Vu la loi n°84-53 du 26 Janvier 1984 complétée et modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;
- Vu le décret n°87-1107 du 30 décembre 1987 modifié portant organisation des carrières des fonctionnaires territoriaux de catégorie C ;
- Vu le décret n°87-1108 du 30 décembre 1987 modifié fixant les différentes échelles de rémunération pour la catégorie C des fonctionnaires territoriaux ;
- Vu le décret n°2006-1690 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux ;
- Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
- Après en avoir délibéré,

DECIDE :

- De créer, à l'unanimité, à compter du 1^{er} Octobre 2023, un poste d'Adjoint Technique Territorial de 35 heures hebdomadaires ;
- L'échelonnement indiciaire, la durée de carrière et les conditions de recrutement de l'emploi ainsi créé sont fixés conformément au statut particulier du cadre d'emplois des Adjoints Techniques Territoriaux ;
- De compléter en ce sens le tableau des effectifs des fonctionnaires territoriaux de la collectivité.

RENOUVELLEMENT DU PARC INFORMATIQUE DE L'ECOLE

Monsieur le Maire indique aux Conseillers Municipaux que les ordinateurs de l'école arrivent au terme de leur fonctionnement. Le parc informatique de l'école a été renouvelé en 2014 avec 17 ordinateurs et 1 portable.

En accord avec le corps enseignant, il souhaite faire une classe informatique mobile.

Il explique que la Société TRADE DISCOUNT est une société qui rachète des lots d'ordinateurs dans les entreprises et les remettent en état dans le but de les revendre.

Cette société a transmis un devis comprenant 16 ordinateurs et 24 mini tours pour un montant de 6 530,08 € H.T., soit 7 836,10 € T.T.C.

Le Conseil Municipal décide de renouveler le parc informatique de l'école pour un montant de 6 530,08 € H.T., soit 7 836,10 € T.T.C. auprès de la Société TRADE DISCOUNT.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

*** Parcelles à acquérir**

Madame Dominique VAVRIL envisage de vendre la bande de terrain lui appartenant située derrière le mur du bâtiment de la Mairie. Cette bande de terrain est constituée de 3 parcelles qui seraient vendues 4 500 €. La commune se porterait acquéreur. Cela permettrait d'avoir un accès plus facile aux terrains situés à l'arrière de la Mairie.

*** Rugby**

Le 1^{er} entraînement pour les adultes a eu lieu à Porcieu ce Vendredi 29 Juin. Ils étaient 34 à jouer et sont 40 dans l'équipe. Les poteaux de rugby seront installés à Porcieu dans un premier temps puis seront déplacés à Courtenay par la suite avec la main courante et la traceuse.

Un entraînement aura lieu pour les enfants le Jeudi 06 Juillet ; retour fin août / début septembre.

*** Centrale photovoltaïque**

Une réunion aura lieu le Jeudi 27 Juillet à 11 h 00 avec l'Entreprise VALECO et la personne qui va réaliser les travaux.

*** Concours de chiens truffiers**

Toutes les demandes officielles ont été faites.

La Société de Chasse a été informée et a donné un avis favorable.

*** Office National des Forêts**

L'Office National des Forêts a pris contact concernant l'Opération 1 arbre, 1 habitant.

*** Fermeture de voirie**

Le chemin de Fézillière sera fermé à partir du Lundi 03 Juillet pendant une semaine pour abattage d'arbres.